

106/133



Conseil de Perfectionnement de l'école Pratique de
commerce et d'industrie pour jeunes filles

Valentine Labbé.

3^e mandat Salengro 1935/1936

mandat Saint-Genant 1936/1940

Conseil d'Administration
Réunion du 16 JANV. 1936
M. PLANQUE

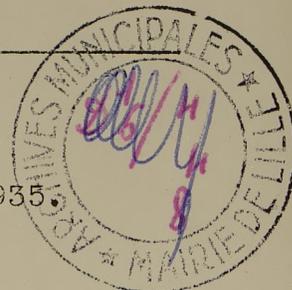
ECOLE PRATIQUE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE POUR JEUNES FILLES V. LABBE

II rue de Thionville, LILLE



REUNION du CONSEIL de PERFECTIONNEMENT

Procès-verbal de la séance du 16 Juillet 1935



Le Conseil de Perfectionnement s'est réuni à l'Ecole, le Mardi 16 Juillet à 17 heures, sous la présidence de Monsieur Philippe MARTIN, Conseiller Municipal, Membre du Conseil, puis de Monsieur MASSON, Conseiller Général, Adjoint à l'Enseignement Technique.

Etaient présents : M.M. MASSON, Ph. MARTIN, DRUESNES, Inspecteur Départemental, ACHARD.
Mmes DEGHILAGE, LESEUTTE-VIALET, DELETOMBE-GRUSON, DUHAYON, FAUCHE, LECAFETTE, AURENCE, FLORQUIN.

S'étaient excusés : M.M. DAUCHY, Inspecteur Général LAUNAY, Inspecteur d'Académie.
Mmes ROBBE et PLANQUE.

La séance est ouverte à 17 heures par Monsieur Ph. MARTIN, Président de séance. Madame la Directrice donne d'abord lecture du procès-verbal de la réunion précédente. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité. Les questions à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

Madame la Directrice met le Conseil au courant des travaux en cours pour l'aménagement de l'immeuble voisin et de la suite favorable donnée à certains voeux adoptés à la réunion précédente. Elle remercie l'Administration Municipale pour le matériel acquis pendant l'année 1935 : 5 machines à écrire, 3 machines à coudre, petit matériel.

1°- ATTRIBUTION DE LA BOURSE Valentine LABBE.- Deux élèves sont présentées par le Conseil des professeurs : toutes deux bonnes élèves et appartenant à des familles dignes d'intérêt. Le Conseil de Perfectionnement se prononce en faveur de la jeune Lucienne CARTON, dont le père plafonneur a 4 enfants à charge.

2°- PERSONNEL MUNICIPAL.- Traitement de la Secrétaire-Comptable.- Le Conseil de Perfectionnement a déjà demandé pour cette dernière une augmentation de traitement justifiée par son âge, 25 ans, et le travail lourd et délicat dont elle a la charge. Le nombre des élèves a beaucoup augmenté et le travail est

...

de plus en plus important. De plus, Mme CARPENTIER compte 5 ans d'ancienneté et n'a bénéficié d'aucune augmentation, contrairement à ce qui a lieu pour tous les employés. Le Conseil s'étonne que, malgré ses propositions, aucune suite n'ait été donnée à cette demande. Il renouvelle son voeu et insiste tout particulièrement pour que satisfaction soit enfin accordée à Mme CARPENTIER et que son traitement mensuel soit porté de 750 à 850 frs.

3° MAITRESSE-OUVRIERE-LINGERE-CORSETIERE.- La Municipalité a bien voulu adopter le voeu, précédemment présenté par le Conseil de Perfectionnement, concernant la création d'un emploi de maîtresse lingère-corsetière. Mais, jusqu'ici, l'Etat a refusé son concours, par suite de la crise. Cependant le personnel actuel des ateliers ne peut plus suffire à la tâche, les élèves étant de plus en plus nombreuses.

Le Conseil demande à Monsieur le Maire de bien vouloir intervenir auprès de Monsieur le Directeur Général de l'Enseignement Technique pour que ce dernier accorde cette création de poste indispensable pour la bonne marche des ateliers.

Le Concours prévu l'année dernière aurait lieu à la rentrée d'Octobre dans les formes réglementaires. M.M. Masson, Druesnes, Mmes Robbe, Déghilage, Leseutte et Deletombe sont désignés pour faire partir du Jury de ce concours.

4° LOCAUX.- Le Conseil de Perfectionnement, après une visite attentive des locaux, exprime le voeu que les travaux en cours pour l'agrandissement de l'Ecole soient menés aussi activement que possible, afin que tout soit prêt pour la prochaine rentrée.

Il demande, en outre, que soit agrandi l'atelier de couture de l'ancien bâtiment, qui doit contenir plus de 60 élèves en Octobre, en démolissant le mur qui sépare le bureau du Chef des travaux de l'atelier actuel. Le bureau du Chef des travaux serait placé ailleurs.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance après avoir félicité et remercié le Personnel pour les bons résultats obtenus pendant cette nouvelle année scolaire, malgré les mauvaises conditions matérielles dont l'Ecole a souffert pendant cette année de travaux et d'aménagement.

Lille le 22 Juillet 1935.

Le Directrice,

FAUCHE

COMMISSION de l'INSTRUCTION PUBLIQUE,
des BEAUX ARTS et des SPORTS

Réunion du 25 Décembre 1935

La Commission prend acte mais

1° souligne qu'il n'est pas fait mention de l'intervention qu'a faite M. MARTIN, à l'occasion du décès de M. COUROUBLE, membre du Conseil de Perfectionnement ;

2° fait observer que c'est mandaté par le Conseil de Perfectionnement unanime que M. Martin a saisi par écrit M. le Maire d'une demande d'augmentation en faveur de Mme Carpentier .

25/12/35

signé VANDENHENDE

ECOLE PRATIQUE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE POUR JEUNES FILLES

II rue de Thionville, LILLE

REUNION DU CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

Le Conseil de Perfectionnement de l'Ecole Valentine Labbé s'est réuni le Lundi 27 Février 1939 à 15 h.30 sous la présidence de Monsieur MASSON, député du Nord, Conseiller Général, Adjoint à l'Enseignement Technique.

Etaient présents :

1°- Membres de droit :

M.M. MASSON, député du Nord, Adjoint à l'Enseignement Technique
DRUESNES, Inspecteur Départemental de l'Enseignement Technique,
Mme ARIAND, Directrice de l'Ecole;
Melle LECAFETTE, Chef des Travaux.

2°- Membres élus par le Personnel :

Melles AURENCE, Professeur de Lettres
FLORQUIN, Professeur Technique-Adjoint

3°- Membres nommés par la Municipalité :

M.M. MARTIN, conseiller municipal
VERCIER, Directeur de l'Ecole Nationale des Arts & Métiers.

4°- Membres nommés par le Ministre de l'Education Nationale :

Mmes AUGÉ, Directrice d'Ecole Honoraire
DEGHILAGE, membre du Conseil Départemental
M. DELFORTRIE, Industriel.

S'étaient excusés :

M. SIGNORET, Inspecteur d'Académie,
Mmes ROBBE, Inspectrice départementale de l'Enseignement Technique,
DUHAYON, couturière
DELETOIRBE GRUSON, maison de modes
M.M. ACHARD, directeur des Services commerciaux des Ets SELLIEZ,
CORBU, conseiller municipal.

La séance est ouverte à 15 h.30 par Monsieur MASSON, président de séance.

Madame la Directrice se fait l'interprète du Conseil pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres : Monsieur VERCIER, directeur de l'Ecole Nationale d'Arts & Métiers et Monsieur DELFORTRIE, Industriel. Elle les remercie de s'être rendus à son premier appel et de mettre leur dévouement au service de l'Ecole Valentine Labbé.

Elle déplore que l'heure de la réunion ait empêché Monsieur CORBU, retenu par ses occupations, de venir. Le Conseil souhaite que la prochaine réunion ait lieu si possible un samedi après-midi.



Au nom de tous les membres du Conseil et en son nom propre, Madame la Directrice exprime à Monsieur MARTIN ses vives félicitations pour sa nomination dans l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Après lecture du procès-verbal de la réunion du 21 Octobre 1938 qui est adopté à l'unanimité, Madame la Directrice expose au Conseil le résultat des démarches tentées depuis la dernière séance.

1°- Matériel d'Atelier.- Moins d'un mois après la réunion d'Octobre, l'achat des deux machines à coudre et de la machine à ajourer demandées était accordé et peu après les machines elles-mêmes étaient installées. Le Conseil rend hommage à la diligence apportée par la Municipalité à nous satisfaire.

2°- Demandes de machines à écrire aux Municipalités environnant Lille.- La Directrice fait savoir que la lettre-circulaire qu'elle a adressée le 14 Janvier à 25 municipalités, a reçu seulement trois réponses négatives d'ailleurs, des mairies de Saint André, La Madeleine et Haubourdin. Elle fait connaître que M. le Maire de Lille vient justement de lui faire demander une copie de la circulaire par elle envoyée et des réponses reçues.

Le Conseil exprime le vœu que Mme la Directrice demande à la Municipalité Lilloise de bien vouloir reprendre les demandes et intercéder elle-même auprès des Municipalités pour essayer d'obtenir des réponses favorables.

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

3°- Construction de l'Atelier de Couture.- La Directrice n'ayant pas encore reçu l'assurance que l'atelier sera commencé cette année, le Conseil la prie de bien vouloir en faire à nouveau la demande au ministère.

4°- Projets de transformations et de constructions nouvelles.

Les projets de construction d'un pavillon sur l'entrée monumentale, de transformation de l'appartement actuel de la Directrice en salles d'atelier, de même que celui de la construction d'une buanderie et de l'installation des classes de l'annexe et de la cantine dans le bâtiment de l'Ecole furent présentés à Monsieur Planque, Secrétaire Général représentant M. le Maire, par une délégation du Conseil.

M. le Secrétaire Général donna l'assurance que M. le Maire et le Conseil Municipal examineraient ces projets avec intérêt. En effet, peu après, Monsieur DUTHOIT, architecte des travaux, présenta à Mme la Directrice, un devis qu'il avait été chargé d'établir.

Etudiant la question avec M. Duthoit, la Directrice reconnut avec lui que le projet de transformation de son appartement en ateliers était inapplicable; les pièces que le composent sont (sauf une seule) trop petites et les planchers en sont si peu solides qu'il faudrait en refaire complètement la charpente pour leur permettre de supporter l'effectif d'une classe et la matériel scolaire ou d'atelier.

Outre le devis du pavillon qui avait été envisagé, M. DUTHOIT soumet à la Directrice celui de l'installation.

- a) de la buanderie et de la salle de repassage dans la cour desservant l'enseignement ménager.
- b) de la cantine (cuisine réfectoire) dans le sous-sol occupé actuellement par la buanderie
- c) de l'électricité et du chauffage central à l'Annexe après transformation des deux classes en une seule.
- d) d'une très vaste salle de dessin au 3e étage du bâtiment neuf.

Le Conseil estime dangereux d'installer au 3e étage une vaste salle pouvant contenir un nombre très important d'élèves, étant donné que ce 3e étage n'est desservi que par l'ancien escalier de bois du bâtiment reconstruit au N° 9. Le fait de ne pouvoir utiliser l'escalier bétonné qui à partir du 2e étage constitue un obstacle au projet étudié à cause des dangers d'incendie.

Le Conseil prie instamment la Directrice d'écrire à nouveau à la Municipalité pour obtenir au moins les transformations possibles et les améliorations les plus indispensables, c'est-à-dire :

- a) l'amélioration de l'Annexe
- b) l'installation nouvelle de la buanderie au rez de chaussée et celle de la cantine au sous-sol.

En outre, comme ce sera nettement insuffisant, le Conseil désire que la Municipalité étudie la possibilité de construire au 2e étage (bâtiment neuf) une salle qui correspondrait à l'atelier de lingerie du 1er.

5°) Création d'heures supplémentaires de gymnastique.

Le 15 Janvier en réponse au procès verbal de la réunion du 21 Octobre qui lui a été transmis, M. le Ministre de l'Education Nationale, écrivait à Mme la Directrice que le décret du 10 Décembre 1938 ayant interdit toute création d'emploi, il ne lui était pas possible d'accueillir actuellement sa demande de poste de Gymnastique, mais que la création dont il s'agit sera examinée à l'occasion de la préparation du mouvement du personnel afférent à la rentrée d'Octobre prochain.

Le Conseil prie Mme la Directrice d'adresser en temps voulu une demande de création pour la rentrée prochaine.

6°) Matériel de Gymnastique. La Municipalité Lilloise a bien voulu examiner la demande transmise par Mme la Directrice et l'a priée de lui indiquer avec précision le matériel désiré, ce qui a été fait par une lettre en date du 23 Janvier.

Nouvelles questions à l'ordre du jour.-

I°) Demande de matériel pour le Bureau commercial.-

a) Duplicateur.- L'achat d'un duplicateur "Gestetner" représentant une dépense élevée, le Conseil ne l'a pas envisagé dans sa séance du 21 Octobre et Madame la Directrice a prié les professeurs d'enseignement commercial de se contenter encore de l'unique duplicateur existant à l'Ecole.

Mais il est apparu à l'usage que le duplicateur en question est non seulement imparfait mais qu'il rend bien peu de services malgré les dépenses faites annuellement pour le réparer.

Or, si un duplicateur est une machine nécessaire dans le Bureau commercial d'une Ecole de l'importance de celle de Lille, il est avant tout indispensable au secrétariat.

Le long travail de préparation des épreuves d'examens est impossible à faire sans lui. Enfin il sera également d'une grande utilité aux ateliers où il permettra la reproduction rapide des modèles.

Les membres du Conseil de Perfectionnement, convaincus que le manque de duplicateur porte un préjudice sérieux à l'Ecole, prient Madame la Directrice de demander immédiatement son achat à la Mairie.

Le voyageur de la maison "Gestetner" en a laissé un à l'essai depuis 2 mois et a transmis à Madame la Directrice les offres avantageuses suivantes :

I appareil "Gestetner blindé" valeur 12.000 Frs pour le prix de 9.000Frs
(meuble et accessoires compris) dont 5.900 Frs payables sur le Budget 1939
et 3.100 Frs " " " 1940

Le Conseil de Perfectionnement juge ces offres intéressantes et préconise l'achat immédiat de la machine "Gestetner".

b) Machines à écrire.- La question des machines à écrire se pose à nouveau avec d'autant plus d'urgence que, si pour les cours normaux de dactylographie 6 machines supplémentaires suffiraient, pour les cours professionnels aux effectifs très nombreux, il faudrait 20 machines supplémentaires.

Madame la Directrice fait apparaître la situation défavorable dans laquelle se trouve placée la Section commerciale de l'Ecole V. Labbé vis-à-vis des enseignements concurrents, par suite de l'insuffisance du nombre des machines à écrire. En effet, jusqu'à cette année, il n'a pas été possible de donner l'enseignement de la dactylographie en 2ème année et les élèves de 3ème année avaient beaucoup de peine à se trouver au niveau de l'examen du C.A.P. C'est si réel que des parents s'en plaignaient et que beaucoup préféraient envoyer leurs enfants dans des écoles concurrentes où elles faisaient plus de dactylographie. A partir de la rentrée d'Octobre 1938, l'Enseignement de la Dactylographie a été donné dès la 2ème année, mais il reste insuffisant puisque toutes les élèves ne peuvent travailler en même temps.

M. Druesnes, Inspecteur Départemental de l'Enseignement Technique prend la parole pour déplorer cet état de choses et insiste pour que soit signalée expressément cette infériorité des cours commerciaux, infériorité qui est mal interprétée par les personnes étrangères à l'Ecole et qui porte un très grave préjudice à l'enseignement et aux professeurs.

Approuvant M. Druesnes, le Conseil de Perfectionnement estime qu'une solution s'impose, et comme l'achat d'une vingtaine de machines ne peut être supporté par le Budget Ordinaire il demande que l'Administration Municipale alloue à l'Ecole un crédit extraordinaire de 50.000 frs environ.

2° Insuffisance des crédits ordinaires de l'Ecole.

Mme la Directrice explique que, depuis plusieurs années les matières premières nécessaires aux ateliers et à l'enseignement ménager de l'Ecole ont augmenté de 40 à 50 % et quelquefois plus, mais que les crédits, eux, n'ont pas subi d'augmentation. Les prix actuels sont tels que la vie normale de l'Ecole en est paralysée. En ce qui concerne, l'Enseignement ménager, il n'est pas possible de le donner d'une façon rationnelle. La somme dont l'Ecole dispose est approximativement de 40 frs par séance pour nourrir 12 personnes environ. Encore n'a-t-on pas tenu compte des dépenses supplémentaires occasionnées par les examens. Ce n'est pas 40 frs qu'il faudrait avoir mais 60 frs.

Les mêmes comparaisons pourraient être faites en ce qui concerne les matières premières utiles aux ateliers et aux cours professionnels.

Le Conseil demande instamment que l'Administration veuille bien augmenter de 50 % au moins les crédits alloués à l'Enseignement ménager et aux matières premières et fournitures diverses.

3° Demande de bourse pour voyages à Paris.

Au cours d'une conversation qu'elle eut avec Mme la Directrice dans le courant de février, Mme Robbe, Inspectrice départementale de l'Enseignement Technique fut très étonnée d'apprendre que la Municipalité Lilloise n'alloue aucune subvention fixe pour permettre au Chef des travaux et aux maîtresses d'atelier de se rendre à Paris pour étudier la Mode et s'en inspirer.

Estimant qu'un voyage au minimum par an s'impose, Mme Robbe chargea Mme la Directrice de présenter au Conseil de Perfectionnement une demande de Bourse qui ferait l'objet d'un crédit spécial au Budget.

Le Conseil de Perfectionnement approuve pleinement cette initiative et émet le vœu que la Municipalité alloue la somme nécessaire à un voyage annuel pour 4 personnes au moins: I.600 frs environ.

la Directrice
le Chef des Travaux
deux maîtresses d'atelier au minimum

Si l'on applique le barême adopté dans l'enseignement technique la somme nécessaire serait de environ.

5°) Création d'un poste de Professeur d'Allemand.

M. MARTIN, Conseiller Municipal, demande la parole et fait connaître que quelques-uns des membres du Conseil aimeraient voir l'allemand enseigné à l'Ecole Pratique de Filles.

La proximité de la frontière justifie ce désir. Dans la plupart des Ecoles Professionnelles publiques ou privées de la région lilloise l'allemand est enseigné concurremment avec l'anglais. Madame DEGHILAGE signale même qu'un cours de scolarité prolongée de Fives l'enseigne avec beaucoup de succès. Seule l'Ecole V. Labbé n'a pas de professeur d'Allemand.

Or bien des familles ne nous envoient pas leurs enfants pour cette raison. Encore tout dernièrement un père de famille qui désire nous envoyer sa fille a déploré l'absence de cet enseignement. Il est regrettable de constater que nous perdons ainsi des élèves qui profitent des enseignements concurrents.

Le Conseil de Perfectionnement, considérant l'intérêt de l'enseignement technique prie Madame la Directrice de demander au Ministère la création d'un poste de professeur d'allemand pour la rentrée d'Octobre 1939.

A leur entrée en section commerciale, les élèves choisiront l'une ou l'autre des deux langues.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Directrice remercie sincèrement les membres du Conseil de Perfectionnement de leur dévouement à l'Ecole et des marques de sympathie qu'ils lui ont témoignées.

Monsieur le Président lève la séance à 17 heures.

COMMISSION de l'INSTRUCTION PUBLIQUE,

des BEAUX-ARTS et des SPORTS

Réunion du 21 Mars 1939

La Commission prend acte .

signé: VANDENHENDE

Conseil d'Administration
Réunion du 24 / 11 / 39

ECOLE PRATIQUE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE POUR JEUNES FILLES
II, rue de Thionville - LILLE

Commission de l'Instruction
Publique, des Beaux Arts et des Sports
Réunion du 24 / 11 / 39
A. TAVIERES

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

Réunion du 29 Juillet 1939



Le Conseil de Perfectionnement de l'Ecole Valentine Labbé s'est réuni le 29 Juillet 1939 à 15 heures dans la Salle de Bibliothèque de l'Ecole.

En l'absence de Monsieur MASSON, Député du Nord, empêché de venir pour raison de santé, la présidence a été confiée à Monsieur ACHARD, Membre nommé par Monsieur le Ministre, Directeur des Etablissements SELLIEZ à LILLE.

Etaient présents:

1°) Membres de droit:

Madame ARMAND, Directrice de l'Ecole,
Mademoiselle LECAFETTE, Chef des Travaux.

2°) Membres nommés par le Personnel:

Mademoiselle AURENGE, Professeur de Lettres,
Mademoiselle FLORQUIN, Professeur Technique Adjoint.

3°) Membres nommés par M. le Ministre de l'Education Nationale

Monsieur ACHARD, Directeur Commercial des Et^s SELLIEZ,
Monsieur DELFORTRIE, Industriel.

s'étaient excusés:

Monsieur MASSON, représentant Monsieur le Maire,
Monsieur SIGNORET, Inspecteur d'Académie,
Madame ROBBE, Inspectrice Départementale de l'Enseignement Technique,
Monsieur DRUESNES, Inspecteur Départemental de l'Enseignement Technique,
Monsieur HERMEZ, Adjoint au Maire de Lille,
Monsieur MARTIN, Conseiller Municipal,
Monsieur WIART, Membre de la Chambre de Commerce,
Madame PLANQUE,
Madame DEGHILAGE,
Madame DELETOMBE.

La Séance est ouverte à 15 heures 30 par Monsieur ACHARD
Président de la séance.

Le Président déplore que la plupart des membres du Conseil aient été empêchés de venir à la réunion. D'accord avec les membres présents, il décide que les questions à l'ordre du jour qui ne souffrent pas de retard seront étudiées et que le procès-verbal de la séance sera envoyé à l'approbation de Monsieur le Maire de Lille et de tous les membres qui d'ordinaire assistent régulièrement aux séances. L'étude des autres questions est remise à une époque ultérieure, soit la deuxième quinzaine de Septembre, soit la première quinzaine d'Octobre.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- I - Lecture du procès-verbal de la Séance du 27 Février 1939
- II - Résultats des démarches tentées depuis la dernière séance
- III - Exposé de la vie de l'Ecole au cours de l'Année 1938-39 (extrait du rapport annuel)
- IV - Demandes à renouveler
- V - Demandes nouvelles à formuler.

I°) réponses aux demandes de machines à écrire faites le 14 Janvier 1939 à 25 municipalités environnant Lille.

La Directrice a le plaisir de faire connaître que depuis le Mois de Mars dernier elle a reçu 4 machines dons des Municipalités de SECLIN, LOMME, MARCQ EN BAROEUL et MONS EN BAROEUL.

Le Conseil se réjouit de la générosité des 4 communes citées et charge Madame la Directrice de les remercier en son nom.

2°) demande de crédits pour achat de matériel.

La Directrice annonce que dans sa réunion du 6 Mars 1939, le Conseil Municipal de Lille, estimant nécessaire l'achat de 6 machines à écrire et de matériel de gymnastique, a décidé de participer pour moitié dans la dépense, l'autre moitié restant à la charge de l'état.

3°) demande de création d'un poste de professeur d'Allemand.

La Directrice a le plaisir de communiquer au Conseil une lettre de Monsieur le Directeur Général de l'Enseignement Technique lui annonçant que le poste de Lettres-allemand sera créé pour la rentrée d'Octobre 1939, et que pour le moment les élèves pourront opter pour l'une ou l'autre des 2 langues vivantes enseignées (anglais ou allemand).

III - EXPOSE DE LA VIE DE L'ECOLE AU COURS DE L'ANNEE
1938-1939

I°) Résultats aux divers examens:

=====

CERTIFICATS D'APTITUDES PROFESSIONNELLES

a) commerciaux

	<u>Elèves présentées</u>	<u>Elèves reçues</u>
Sténo-dactylographes	176	50
Aide-Comptables	58	14
Traducteurs d'Anglais	33	17

b) industriels

Couturières	86	64
Lingères	16	15
Brodeuses	6	6
Modistes	4	3

La Directrice fait remarquer le grand nombre d'échecs aux différents C.A.P. commerciaux, principalement à celui de Sténo-dactylographes. Ce résultat est la conséquence d'une nouvelle réglementation adoptée par la Commission chargée d'étudier l'unification des programmes et des épreuves des différents C.A.P. dans la région du Nord. En effet, cette Commission réunie en Mars, à l'Ecole Nationale des Arts et Métiers de Lille a décidé que la vitesse sténographique serait de 80 mots à la minute, alors que les années précédentes le Jury du C.A.P. de sténo-dactylographes avait accepté les vitesses de 75 et même de 70 mots.

Malgré l'avertissement donné à toutes les candidates, beaucoup d'entre elles n'ont pu être capables de concourir à la vitesse de 80 mots, et ont voulu quand même tenter leur chance; peu ont réussi.

Le sujet de comptabilité choisi pour l'épreuve du C.A.P. des aide-comptables était d'un niveau très supérieur à la valeur moyenne des candidates ce qui explique également le nombre d'échecs.

Le Jury d'examen des C.A.P. commerciaux, soucieux de redonner de la valeur aux diplômes délivrés n'a montré aucune indulgence.

DIPLOME D'EDUCATION MENAGERE

Candidates présentées: 125
Candidates reçues : 96

BREVETS D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

a) <u>Brevet commercial</u> :	Candidates	I°) présentées	41
		2°) reçues	24
b) <u>Brevet Industriel</u> :	Candidates	I°) présentées	26
		2°) reçues	26

La Directrice signale les mauvais résultats obtenus au Brevet d'Enseignement Commercial. En effet 17 candidates ont échoué par insuffisance, puisque aucune n'a pu obtenir le total des points nécessaires. De plus, la plupart de ces 17 candidates malheureuses ont 1, 2, 3 et quelquefois 4, 5 et jusqu'à 6 notes éliminatoires.

Il apparaît nettement que les élèves de 3ème année se trouvaient cette année bien au-dessous du niveau moyen du Brevet Commercial et qu'elles étaient extrêmement faibles principalement en commerce et comptabilité, Anglais, Arithmétique, Correspondance Commerciale.

CONCOURS d'ENTREE A L'ECOLE PRATIQUE

Entrée en 1ère Année Commerciale :

candidates présentées	I75
candidates ayant obtenu la moyenne 10/20	II5
candidates admises à rentrer	II5

Entrée en 1ère Année Industrielle :

candidates présentées	IOI
candidates ayant obtenu la moyenne 10/20	90
candidates admises à rentrer	84

Entrée au cours préparatoire :

candidates présentées	62
candidates ayant obtenu la moyenne 10/20	40
candidates admises à entrer	36

En tout 338 candidates contre 208 en 1938 se sont présentées aux concours d'entrée de l'Ecole Pratique.

De plus, 28 élèves du Cours Préparatoire ont été admises à entrer sans examen en 1ère Année la moyenne annuelle de leurs notes étant au moins :

12/20 pour entrer en Section Commerciale
10/20 pour entrer en Section Industrielle

Sur ce nombre, 19 entrent en 1ère Année Commerciale, et 9 en 1ère Année Industrielle ce qui porte les effectifs de ces classes à :

II5 + 19 = 134 pour la Section Commerciale

84 + 9 = 93 pour la Section Industrielle, sans compter les redoublantes.

La Directrice fait remarquer que le nombre de candidates admises à entrer en 1ère Année nécessite la création d'une troisième classe de 1ère Année. Le Conseil approuve la Directrice d'avoir envisagé cette création parce qu'il aurait été regrettable de refuser 45 candidates qui, ayant obtenu la moyenne peuvent être de bonnes élèves. Ne pas les admettre aurait été les envoyer dans les Ecoles concurrentes et porter pour leur avenir un grave préjudice au bon recrutement de l'Ecole Pratique.

2°- MESURES PRISES POUR ASSURER DE BONS RESULTATS AUX EXAMENS DE
=====

FIN d'ETUDES
=====

Etant donné les mauvais résultats obtenus aux examens de section commerciale, la Directrice, d'accord avec le Conseil des Professeurs, a décidé d'imposer de sévères conditions de passage dans les classes supérieures et même de redoublement de classe.

Constatant qu'une trop grande majorité des élèves de 2ème année commerciale était bien au-dessous du niveau du programme de leur classe, la Directrice et les Professeurs ont décidé que :

1°) seules les élèves ayant obtenu la note 10/20 comme moyenne des enseignements commerciaux et des enseignements essentiels seraient admises à passer dans la classe supérieure.

2°) celles qui, n'ayant pas eu de longue absence pour raison de santé n'ont pas obtenu une moyenne annuelle de 8.50 sur 20 ne seraient pas admises à redoubler leur classe.

En conséquence :

a) 15 élèves de 1ère année Commerciale ne sont pas admises à passer en 2ème année et sur ce nombre 6 ne sont pas admises à redoubler.

b) 20 élèves de 2ème année Commerciale ne sont pas admises à passer en 3ème année, et sur ce nombre 13 ne sont pas admises à redoubler ou bien passeront un examen portant sur le programme de l'année.

c) sur les 17 élèves ayant échoué au Brevet Commercial I2 ayant une moyenne très faible et étant nettement médiocres en enseignement commercial, la Directrice a déconseillé aux familles de leur faire redoubler la classe de 3ème année parce qu'il leur est impossible d'arriver jamais au niveau de l'examen.

IV DEMANDES A RENOUEVER (La Municipalité n'ayant pas encore fait connaître sa réponse aux demandes précédentes).

Par ordre d'importance et d'urgence, ces demandes concernant :

1°) Les crédits pour achat de matériel

Les demandes formulées lors de la séance du 27 Février ont été renouvelées.

2°) La construction de l'atelier de couture.

Madame la Directrice demandera au Ministère d'envisager la construction au cours de l'Année 1939-40, les effectifs la rendant de plus en plus urgente.

3°) L'aménagement de la buanderie et de la salle de repassage sur l'emplacement de la cour desservant l'Enseignement ménager.

Cet aménagement permettrait de ramener la cantine à l'Ecole ce qui est extrêmement souhaitable dans l'intérêt de la Municipalité, le contrôle de la cantine étant très difficile.

4°) Aménagement nouveau de l'annexe avec installation de l'éclairage électrique.

5°) Construction d'une salle sur l'atelier de Lingerie (2ème étage du bâtiment neuf desservi par l'entrée N° 9.

6°) Construction d'une vaste salle de dessin au 3ème étage du bâtiment neuf.

Le projet de cette construction ayant été rejeté par le Conseil lors de sa réunion du 27 Février 1939 à cause des dangers d'incendie.

Il est repris parce qu'il est possible d'envisager une sortie de secours.

En effet il est facile de construire un escalier extérieur (qui peut être couvert) escalier qui aboutirait au 2ème Etage sur le palier de l'escalier bétonné).

Lorsque ces constructions seront réalisées, l'Ecole pourra mieux loger les effectifs accrus.

V - DEMANDES A FORMULER -

1° - Création d'un poste de professeur

Cette création est nécessitée par l'accroissement des effectifs de la Section Commerciale. Une troisième classe de 1ère année va être ouverte à la prochaine rentrée d'Octobre 1939.

La Directrice et les Professeurs ont pris l'initiative de cette création de classe bien que n'ayant aucune certitude de pouvoir obtenir la création d'un poste, parce que l'effectif des 2 classes de 3ème année commerciale, permettra de les réunir pour les cours qui donnent le moins de travail de correction.

En effet 20 élèves de 2ème année n'étant pas admises à passer dans la classe supérieure l'effectif prévu des 2 classes de 3ème année sera au total de 45 élèves environ.

S'il n'est pas possible d'obtenir une création de poste de professeur les 2 classes seront réunies aux cours suivants :
Histoire - Géographie - Sciences - Langues - Législation - Economie
Correspondance - Sténographie - Dessin etc...

Cependant comme il est pénible d'avoir une classe de préparation aux examens de plus de 30 élèves, cette réunion ne peut être envisagée que provisoirement.

En conséquence, le Conseil de Perfectionnement prie la Directrice de bien vouloir demander à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale la création d'un nouveau poste de Professeur de Lettres.

2° Création d'un poste d'Econome

La seule Secrétaire de l'Ecole pratique ne peut suffire à faire à la fois le travail de Bureau et le travail de l'Economet.

Dans une Ecole aux effectifs en progression (l'effectif pour Octobre 1939 est de 490 contre 408 en Octobre 1938) la Secrétaire est obligée de délaissier, faute de temps, une grande partie du travail qui lui incombe. L'école doit assurer la gestion de la cantine, gestion comprenant:

- a) la préparation des marchés avec les fournisseurs éventuels de la Municipalité,
- b) les commandes, la réception et le contrôle des denrées alimentaires,
- c) l'établissement et le contrôle des mémoires des fournisseurs.

Ce gros travail (pour une cantine qui nourrit chaque jour 60 à 70 élèves et qui pourra par la suite en nourrir beaucoup plus) qui s'ajoute au travail normal de gestion des fournitures d'atelier, et des fournitures d'Enseignement ménager, n'a jamais pu jusqu'ici être fait régulièrement et aussi consciencieusement qu'il devrait l'être.

Le Conseil pleinement convaincu que la bonne marche de l'Ecole souffre et souffrira de plus en plus du manque de personnel administratif, prie Madame la Directrice de faire au Ministère une demande de création de poste d'Econome pour la rentrée d'Octobre 1939

3° Création d'un Atelier-Ecole

Pour la première fois depuis de nombreuses années le recrutement de la section industrielle est excellent. En effet non seulement les 2 classes de 1ère année compteront 45 élèves environ

mais 6 candidats ayant obtenu la moyenne ne peuvent entrer à l'Ecole Pratique, faute de place. Enfin 11 autres candidates qui n'ont pas obtenu la moyenne ne peuvent apprendre rationnellement un métier manuel.

Or, de l'avis des membres présents au Conseil il serait souhaitable de pouvoir à l'Ecole Pratique, former des apprenties pour les maisons de confection de Lille et ses environs.

Etant donné que la confection pour hommes manque de bonnes ouvrières, il serait désirable de voir s'ouvrir à l'Ecole pratique un Atelier-Ecole de confection.

Si la cantine située à l'annexe était ramenée dans l'Ecole même cet atelier-école pourrait pour commencer être installé dans le réfectoire actuel de la cantine, au 2ème étage de l'annexe, à condition toutefois que l'éclairage au gaz très défectueux y fut remplacé par l'éclairage électrique.

Le Conseil prie Madame la Directrice de demander la création de cet Atelier-Ecole.

4°) Complément d'installation de la cuisine de l'Enseignement ménager.

La Directrice fait savoir aux Membres du Conseil que Madame l'Inspectrice Générale désire voir compléter l'installation du matériel et du mobilier de l'Enseignement ménager, installation qui n'est pas tout à fait conforme aux directives qu'elle avait données.

Elle désire en particulier :

- a) que chacune des 4 cuisines individuelles possède son matériel de cuisine et sa vaisselle. Comme le matériel et la vaisselle existants ne sont même pas en double il faudrait donc en acheter encore 3 fois autant.
- b) que les éviers et les tiroirs placés sous les égouttoirs soient refaits parce que :
 - 1° les éviers sont beaucoup trop profonds, mais ne sont pas à 2 compartiments (pour eau chaude et eau froide)
 - 2° les tiroirs placés sous les égouttoirs ont une trop grande hauteur et ne permettent pas aux élèves de s'asseoir pour éplucher les légumes.

En conséquence le Conseil prie Madame la Directrice de faire les demandes nécessaires.

La Directrice fait savoir que la demande de crédit nécessaire à l'achat de matériel de cuisine a été comprise dans la demande générale de crédit pour achat de matériel et outillage. Ce crédit se montant au total de 52.000 francs se décompose comme suit:

1° pour un duplicateur "GESTETNER"	10.000.
2° pour du matériel de gymnastique	6.000.
3° pour 6 machines à écrire neuves	18.000.
pour reconstruction de 8 machines	8.000.
4° pour matériel de cuisine	<u>10.000.</u>
	52.000.
	=====

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 17 heures 45.
